Conditions Générales de Parrainage de Ruche – Beefolies

1. Introduction

Merci de l'intérêt que vous portez à Beefolies et à l'apiculture ! En parrainant une ruche, vous soutenez activement la préservation des abeilles et contribuez à la production locale et durable de miel dans les Hautes Corbières.

2. Objet du Parrainage

Le parrainage consiste en un soutien financier annuel pour une ruche spécifique gérée par Beefolies. En retour, le parrain reçoit des produits de la ruche et une attestation symbolisant son engagement.

3. Montant et Durée de l'Abonnement

- Première année de parrainage : 160 €.
- Renouvellement annuel : 140 €.
- La durée de l'abonnement est d'une année civile à compter de la date de souscription.
- L'abonnement n'est pas reconduit automatiquement, vous serez avertis par mail pour un renouvellement.

4. Engagements de Beefolies

- Une plaquette personnalisée (nom du parrain ou dessin) sera apposée sur la ruche parrainée.
- Le parrain recevra au total **3 kg de miel**, répartis en pots de 250 g et 500 g, selon les miellées de l'année.
- Des produits supplémentaires de la ruche (comme des bougies en cire d'abeille ou des graines mellifères) pourront être inclus selon les disponibilités et les récoltes.
- Une attestation de parrainage sera fournie comme preuve de votre soutien.

5. Expéditions et Saisonnalité

Les produits seront expédiés selon la saison apicole et la disponibilité des récoltes. Le parrain sera informé des dates approximatives d'expédition par e-mail.

6. Rétractation et Remboursement

Conformément à la législation en vigueur, le parrain bénéficie d'un droit de rétractation de **14 jours** après l'achat du parrainage. Pour exercer ce droit, le parrain devra notifier Beefolies par écrit (e-mail ou courrier postal). En cas de rétractation, un remboursement complet sera effectué sous 14 jours suivant la réception de la demande. Passé ce délai, l'abonnement est non remboursable.

7. Conditions de Visite de la Ruche

Actuellement, les visites au rucher ne sont pas possibles en raison de l'absence d'infrastructures adaptées pour accueillir les visiteurs.

8. Responsabilité

Beefolies s'engage à entretenir et à assurer le bien-être de la colonie parrainée. Cependant, l'apiculture étant soumise aux aléas naturels (conditions climatiques, maladies, etc.), Beefolies ne peut garantir une récolte constante. En cas de perte de la colonie parrainée, Beefolies s'engage a remplacer la colonie dans les meilleurs délais (selon saisonnalité) ou de transférer le parrainage sur une autre ruche).

9. Protection des Données

Les informations personnelles des parrains seront protégées et utilisées uniquement dans le cadre du programme de parrainage (attestation, envoi de produits, communication).

10. Contact

Pour toute question ou demande relative au programme de parrainage, veuillez nous contacter à info@beefolies.com ou via notre formulaire de contact sur le site.

11. Parrainage pour les Entreprises – pas encore disponible

Beefolies propose également des options de parrainage adaptées aux entreprises souhaitant soutenir l'apiculture et promouvoir des valeurs écoresponsables. Le parrainage pour les entreprises peut inclure des avantages personnalisés tels que des volumes de miel adaptés, des événements de présentation de l'apiculture, ou un programme de communication sur mesure.

Pour plus d'informations et pour discuter d'une formule adaptée aux besoins de votre entreprise, veuillez nous contacter directement.